

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 16 AOÛT 2017 A 19h 30**

Sont présents:

Messieurs Jacques Comtois, Alain Durand, Yvon Forget Pierre Guyon, siégeant sous la vice-présidence de monsieur Jacques Comtois.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Sont absents:

Madame Ève Drouin, messieurs Denis Huberdeau, Michel Robert

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que monsieur Jacques Comtois préside cette réunion du comité consultatif d'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Guyon et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 21 JUIN 2017

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que le rapport du 21 juin 2017 est accepté tel que rédigé.

**P.I.I.A. AGRI-VALLÉE
NOUVELLE CONSTRUCTION LOT 5 311 254**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Alain Lavallée pour ferme Agri-vallée, relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 254 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. ALAIN LAVALLÉE
NOUVELLE CONSTRUCTION LOT 6 110 450**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Alain Lavallée, relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 6 110 450 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. DANIEL CYR
AGRANDISSEMENT LOT 5 311 545**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Daniel Cyr, relativement à l'agrandissement de la résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 545 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Guyon, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h30

Yvon Tardy
Inspecteur municipal et
Directeur des services techniques

Michel Robert
Président

Prochaine réunion : mercredi le 20 septembre 2017